

Commune de GUIDEL



**PIECE N°1**

CERFA 15246\*01

## Demande d'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap)

Ministère chargé  
de la construction

*Articles L. 111-7 et D. 111-19-34 du code de la construction et de l'habitation (CCH)*

- Cadres 1 et 2 informations nécessaires à l'instruction de la demande d'approbation  
 Cadre 3 informations nécessaires à la vérification de la demande d'octroi de périodes supplémentaires  
 Cadres 4 et 5 informations nécessaires à l'instruction de la demande d'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap)  
 Cadre 6 engagement du (des) demandeur(s)

Vous pouvez utiliser ce formulaire si :	Cadre réservé aux services préfectoraux
<p>Vous souhaitez demander l'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) pour la mise en accessibilité ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'un seul établissement recevant du public (ERP) sur plusieurs périodes,</li> <li>- de plusieurs établissements recevant du public (patrimoine comprenant ou non des installations ouvertes au public) sur une ou plusieurs périodes,</li> <li>- ou d'une (des) installation(s) ouverte(s) au public (IOP) sur une période.</li> </ul> <p><b>Cette demande vous permet d'accomplir les formalités nécessaires.</b></p> <p>Dans le cas d'un Ad'ap pour un établissement recevant du public sur une, deux ou trois années, veuillez vous reporter au Cerfa 13824</p>	<p>N° de l'Ad'ap : _____</p> <p>Date de réception en préfecture : _____</p>

### 1. Identité du demandeur et des co-signataires le cas échéant

**Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le chef de file du suivi du dossier dans le cas d'un co-financement**

*Si la demande est présentée par plusieurs personnes, indiquez leurs identités sur papier libre*

**Vous êtes un particulier**

Madame  Monsieur

Nom, prénom \_\_\_\_\_

Date de naissance \_\_\_\_\_

**Vous êtes une personne morale**

Raison sociale et Dénomination MAIRIE DE GUIDEL

N° SIRET 2 1 5 6 0 0 7 8 4 0 0 0 1 5

Représentant de la personne morale

Madame  Monsieur

Nom, prénom François AUBERTIN

Date de naissance à défaut de N° SIRET \_\_\_\_\_

### 2. Coordonnées du demandeur et des co-signataires le cas échéant

*Si la demande est présentée par plusieurs personnes, indiquez leurs coordonnées sur papier libre*

**Adresse**

Numéro \_\_\_\_\_

Voie 11 PLACE de POLIGNAC

Lieu-dit \_\_\_\_\_

Boîte postale \_\_\_\_\_

Code postal 56520

Localité GUIDEL

Si le demandeur habite à l'étranger

Pays \_\_\_\_\_

Division territoriale \_\_\_\_\_

Téléphone fixe

0 2 9 7 0 2 9 6 9 6

Portable \_\_\_\_\_

Indicatif si pays étranger \_\_\_\_\_

Adresse électronique

mairie @ mairie-guidel.fr

3. Votre dossier concerne		Veillez vous reporter au :
<b>Un seul ERP</b> et votre demande concerne	<input type="checkbox"/>	Cadre 4
<b>deux périodes</b> de 3 ans soit 6 ans maximum (sous conditions) <sup>1</sup>	<input type="checkbox"/>	
Nombre d'années demandées :		
<b>trois périodes</b> de 3 ans soit 9 ans maximum (sous conditions) <sup>1</sup>	<input type="checkbox"/>	
Nombre d'années demandées :		
Précisez les conditions remplies pour obtenir l'approbation d'un étalement dans le temps de la programmation de mise en accessibilité <i>d'un seul ERP</i> lié à des difficultés techniques ou financières (demande de périodes supplémentaires sous conditions : voir notice) :		
<ul style="list-style-type: none"> <li>· Situation budgétaire et financière délicate définie par l'arrêté visé au VI de l'article D. 111-19-34 du CCH : fournissez les éléments relatifs à votre situation financière, attestée, le cas échéant, par le commissaire aux comptes ou l'expert comptable <sup>2</sup></li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>· Autre :</li> </ul>		
<b>Plusieurs ERP et IOP</b> et votre demande concerne	<input type="checkbox"/>	Cadre 5
<b>une période</b> soit 3 ans maximum	<input type="checkbox"/>	
Nombre d'années demandées :		
<b>deux périodes</b> de 3 ans soit 6 ans maximum (sous conditions) <sup>1</sup>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nombre d'années demandées :		
<b>trois périodes</b> de 3 ans soit 9 ans maximum (sous conditions) <sup>1</sup>	<input type="checkbox"/>	
Nombre d'années demandées :	6	
Précisez les conditions remplies pour obtenir l'approbation d'un étalement dans le temps de la programmation de mise en accessibilité <i>d'un ensemble d'ERP</i> (demande de périodes supplémentaires sous conditions : voir notice) :		
<ul style="list-style-type: none"> <li>· Situation budgétaire et financière délicate définie par l'arrêté visé au VI de l'article D. 111-19-34 du CCH : fournissez les éléments relatifs à votre situation financière, attestée, le cas échéant, par le commissaire aux comptes ou l'expert comptable <sup>2</sup></li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>· Autre :</li> </ul>		
<b>Patrimoine composé de 39 ERP dont Bâtiments de première catégorie (1ERP de cat 2 et 3 de cat 3)</b>		
Pour les patrimoines dont la mise en accessibilité est particulièrement complexe <sup>1</sup> :		
Nombre de communes d'implantation :		
Nombre de bâtiments concernés :		39
<b>Une seule IOP</b> et votre demande concerne	<input type="checkbox"/>	Cadre 4
<b>une période</b> soit 3 ans maximum		
Nombre d'années demandées :		
<b>Plusieurs IOP</b> et votre demande concerne	<input type="checkbox"/>	Cadre 5
<b>une période</b> soit 3 ans maximum		
Nombre d'années demandées :		

<sup>1</sup> Selon les cas, vous devrez démontrer la situation technique ou financière de votre établissement ou que la mise en accessibilité de votre établissement est particulièrement complexe. Les conditions sont définies par l'arrêté pris en application du IV de l'article D. 111-19-34 du Code de la construction et de l'habitation

<sup>2</sup> Pour les personnes de droit privé ou les établissements publics dont les opérations comptables sont exécutées suivant les usages du commerce l'attestation de la situation financière délicate est établie par le commissaire aux comptes ou l'expert comptable

## 4. Demande d'agenda d'accessibilité programmée pour un seul établissement recevant du public sur 2 ou 3 périodes ou pour une installation ouverte au public sur 1 période

### 4.1 - Adresse du terrain

Nom de l'établissement ou de l'installation			
Numéro		Voie	
Lieu-dit		Boîte postale	
Code postal		Localité	

### 4.2 - Classement sécurité incendie de l'ERP : (Catégorie et type d'exploitation en application de l'article R. 123-19 du code de la construction et de l'habitation)

--

### 4.3 - Analyse de la situation de votre établissement ou installation à la date de la demande au regard des obligations d'accessibilité en vigueur

--

*Veillez joindre une note annexe si le projet le nécessite*

### 4.4 - Chiffrage et calendrier de la mise en accessibilité de l'établissement ou de l'installation

Les tableaux à renseigner dans la présente section diffèrent selon la durée de l'Ad'ap, la justification de cette durée et la distinction ERP/IOP (cocher la case correspondante) :

- Ad'ap portant sur un ERP du 1er groupe (1ère, 2ème, 3ème ou 4ème catégorie) et une durée de 4, 5 ou 6 ans justifiée par l'ampleur des travaux nécessaires (renseigner uniquement la sous-section 4.4.1)
- Ad'ap portant sur un ERP et une durée de 4, 5 ou 6 ans justifiée par des contraintes techniques ou financières (renseigner uniquement la sous-section 4.4.2)
- Ad'ap portant sur un ERP et une durée de 7, 8 ou 9 ans justifiée par des contraintes techniques ou financières (renseigner uniquement la sous-section 4.4.2)
- Ad'ap portant sur une IOP et une durée de 1, 2 ou 3 ans (renseigner uniquement la sous-section 4.4.3)

#### 4.4.1 - L'Agenda d'accessibilité programmée porte sur un ERP du 1er groupe et sur une durée de deux périodes de 3 ans maximum justifiée par l'ampleur des travaux envisagés (Art. L. 111-7-7 II du CCH) :

Les actions concourant à la mise en accessibilité de l'établissement peuvent être l'élaboration d'études, des demandes de devis, des appels d'offre, des interventions sur le cadre bâti et des autres actions de mise en accessibilité telles que les solutions liées à l'organisation permettant de délivrer les prestations au public.

	Actions de mise en accessibilité envisagée (notion d'« actions » définie plus haut)	Date prévisionnelle de début (mois, semestre...)	Date prévisionnelle de fin (mois, semestre...)
Année 1			
Année 2			
Année 3			
Année 4			
Année 5			
Année 6			

*Veillez joindre une note annexe si le projet nécessite un plus grand nombre d'actions de mise en accessibilité*

	Estimation financière de la mise en accessibilité
Année 1	
Année 2	
Année 3	
Période 2 (années 4, 5 et 6)	
Total	

#### 4.4.2 - L'Agenda d'accessibilité programmée porte sur un ERP et deux ou trois périodes de 3 ans maximum justifiées par des contraintes techniques et financières (Art. L. 111-7-7 III du CCH)

Les actions concourant à la mise en accessibilité de l'établissement peuvent être l'élaboration d'études, des demandes de devis, des appels d'offre, des interventions sur le cadre bâti et des autres actions de mise en accessibilité telles que les solutions liées à l'organisation permettant de délivrer les prestations au public.

	Actions de mise en accessibilité envisagées (notion d'« actions » définie plus haut)	Date prévisionnelle de début (mois, semestre...)	Date prévisionnelle de fin (mois, semestre...)
Année 1			
Année 2			
Année 3			
Période 2 (années 4, 5 et 6)			
Période 3 (années 7, 8 et 9)			

*Veillez joindre une note annexe si le projet nécessite un plus grand nombre d'actions de mise en accessibilité*

	Estimation financière de la mise en accessibilité
Année 1	
Année 2	
Année 3	
Période 2	
Période 3	
Total	

#### 4.4.3 - L'Agenda d'accessibilité programmée porte sur une IOP et une période

Les actions concourant à la mise en accessibilité de l'installation peuvent être l'élaboration d'études, des demandes de devis, des appels d'offre, des interventions sur le cadre bâti et des autres actions de mise en accessibilité telles que les solutions liées à l'organisation permettant de délivrer les prestations au public.

	Actions de mise en accessibilité envisagées (notion d'« actions » définie plus haut)	Date prévisionnelle de début (mois, semestre...)	Date prévisionnelle de fin (mois, semestre...)
Année 1			
Année 2			
Année 3			

*Veillez joindre une note annexe si le projet nécessite un plus grand nombre d'actions de mise en accessibilité*

	Estimation financière de la mise en accessibilité
Année 1	
Année 2	
Année 3	
Total	

#### 4.5 - Dérogations

Des demandes de dérogation seront-elles susceptibles d'être sollicitées dans le cadre de la mise en œuvre de cet agenda ?

Oui  Dans ce cas, en joindre la liste indicative

Non

### 5. Demande d'Agenda d'accessibilité programmée pour plusieurs établissements recevant du public sur 1, 2 ou 3 périodes ou pour plusieurs installations ouvertes au public sur 1 période

#### 5.1 – Liste des établissements ou des installations

##### Etablissement N° 1

Nom de l'établissement ou de l'installation	Voir Schéma directeur -dossier de référence Ad'AP pages 27-28-29-30		
Département d'implantation		Commune d'implantation	
Adresse de l'ERP/IOP			
Classement sécurité incendie de l'ERP (catégorie et type)			

##### Etablissement N° 2

Nom de l'établissement ou de l'installation			
Département d'implantation		Commune d'implantation	
Adresse de l'ERP/IOP			
Classement sécurité incendie de l'ERP (catégorie et type)			

##### Etablissement N° 3

Nom de l'établissement ou de l'installation			
Département d'implantation		Commune d'implantation	
Adresse de l'ERP/IOP			
Classement sécurité incendie de l'ERP (catégorie et type)			

*Veillez joindre une note annexe si la taille de votre patrimoine le nécessite.*

#### 5.2 - Analyse synthétique de la situation de vos établissements et/ou installations à la date de la demande au regard des obligations d'accessibilité en vigueur définies par l'arrêté prévu à l'article R. 111-19-7 du code de la construction et de l'habitation

voir schéma directeur ci-joint (pages 20-21-22-23)

*Veillez répondre sur papier libre si nécessaire*

#### 5.3 - Chiffrage et calendrier de mise en accessibilité

Les tableaux à renseigner dans la présente section diffèrent selon la durée de l'Ad'ap, la justification de cette durée et la distinction ERP/IOP (cochez la case correspondante) :

Ad'ap portant sur plusieurs ERP dont au moins un ERP du 1er groupe (1ère, 2ème, 3ème ou 4ème catégorie) et une durée de 4, 5 ou 6 ans justifiée par l'ampleur des travaux nécessaires (renseignez uniquement la sous-section 5.3.1)

Ad'ap portant sur plusieurs ERP et une durée de 4, 5 ou 6 ans justifiée par des difficultés techniques ou financières (renseignez uniquement la sous-section 5.3.2)

Ad'ap portant sur plusieurs ERP et une durée de 7, 8 ou 9 ans justifiée par des difficultés techniques ou financières (renseignez uniquement la sous-section 5.3.2)

Ad'ap portant sur plusieurs ERP et une durée de 7, 8 ou 9 ans justifiée par un patrimoine dont la mise en accessibilité est particulièrement complexe (renseignez uniquement la sous-section 5.3.2)

Ad'ap portant sur plusieurs ERP ou IOP et une durée de 1, 2 ou 3 ans (renseignez uniquement la sous-section 5.3.3)

**5.3.1 - L'Agenda d'accessibilité programmée porte sur plusieurs ERP/IOP dont un ERP du 1er groupe et sur une durée de deux périodes de 3 ans maximum justifiée par l'ampleur des travaux envisagés (Art. L. 111-7-7 II du CCH) :**

Les actions concourant à la mise en accessibilité des établissements ou installations peuvent être l'élaboration d'études, des demandes de devis, des appels d'offre, des interventions sur le cadre bâti et des autres actions de mise en accessibilité telles que les solutions liées à l'organisation permettant de délivrer les prestations au public.

Liste des ERP	Département d'implantation	Date prévisionnelle de début de la 1ère action de mise en accessibilité de l'ERP (notion d'« actions » définie plus haut)	Date prévisionnelle de fin de la dernière action de mise en accessibilité de l'ERP
ERP 1			
ERP 2			
ERP 3			

*Veillez joindre une note annexe si plus de 3 ERP*

	ERP concernés par les actions de mise en accessibilité	Nature de l'action de mise en accessibilité envisagée (notion d'« actions » définie plus haut) pour l'ERP en question
Année 1		
Année 2		
Année 3		
Année 4		
Année 5		
Année 6		

	Estimation financière de la mise en accessibilité
Année 1	
Année 2	
Année 3	
Période 2 (année 4, 5 et 6)	
Total	

**5.3.2 - L'Agenda d'accessibilité programmée porte sur :**

- plusieurs ERP et sur une durée de deux ou trois périodes de 3 ans maximum justifiée par des contraintes techniques et financières (Art. L. 111-7-7 III du CCH)
- ou un patrimoine dont la mise en accessibilité est complexe selon les critères définis par l'article L. 111-7-7 IV du CCH et sur une durée de trois périodes de trois ans maximum

Les actions concourant à la mise en accessibilité des établissements peuvent être l'élaboration d'études, des demandes de devis, des appels d'offre, des interventions sur le cadre bâti et des autres actions de mise en accessibilité telles que les solutions liées à l'organisation permettant de délivrer les prestations au public.

Liste des ERP	Département d'implantation	Date prévisionnelle de début de la 1ère action de mise en accessibilité de l'ERP (notion d'« actions » définie plus haut)	Date prévisionnelle de fin de la dernière action de mise en accessibilité de l'ERP
ERP 1	VOIR SCHEMA DIRECTEUR	01/01/2016	31/12/2021
ERP 2	pages 27-28-29		
ERP 3			

*Veillez joindre une note annexe si plus de 3 ERP*

	ERP concernés par les actions de mise en accessibilité	Nature de l'action de mise en accessibilité envisagée (notion d'« actions » définie plus haut) pour l'ERP en question
Année 1	N° 3-4-7-12-13-19-21-23-24-25-30	APPELS D'OFFRES - TRAVAUX
Année 2	N° 5-8-15-26-34-	APPELS D'OFFRES - TRAVAUX-
Année 3	N° 2-6-7-15-20-36	APPELS D'OFFRES - TRAVAUX -
Période 2 (années 4, 5 et 6)	5-8-9-28-31-32-33-37-39-10-11-1 6-16-17-22-1-14-18-27-29-35-38	APPELS D'OFFRES - TRAVAUX -
Période 3 (années 7, 8 et 9)		

	Estimation financière de la mise en accessibilité
Année 1	50500€ HT
Année 2	42580 € HT
Année 3	41925 € HT
Période 2 (année 4, 5 et 6)	(45340+ 41260 + 51670 = 1371320€ HT)
Période 3 (année 7, 8 et 9)	
Total	267575 € HT

### 5.3.3 - L'Agenda d'accessibilité programmée porte sur plusieurs ERP ou IOP et une période

Les actions concourant à la mise en accessibilité des installations peuvent être l'élaboration d'études, des demandes de devis, des appels d'offre, des interventions sur le cadre bâti et des autres actions de mise en accessibilité telles que les solutions liées à l'organisation permettant de délivrer les prestations au public.

Liste des IOP	Département d'implantation	Date prévisionnelle de début de la 1ère action de mise en accessibilité de l' ERP ou IOP (notion d'« actions » définie plus haut)	Date prévisionnelle de fin de la dernière action de mise en accessibilité de l'ERP ou IOP
ERP/ IOP 1			
ERP/ IOP 2			
ERP/ IOP 3			

*Veillez joindre une note annexe si plus de 3 IOP*

	ERP/ IOP concernées par les actions de mise en accessibilité	Nature de l'action de mise en accessibilité envisagée (notion d'« actions » définie plus haut) pour l'ERP ou l'IOP en question
Année 1		
Année 2		
Année 3		

	Estimation financière de la mise en accessibilité
Année 1	
Année 2	
Année 3	
Total	

#### 5.4 - Éléments de synthèse pour le calendrier prévisionnel de mise en accessibilité de vos établissements et installations

		Nombre d'établissements ou installations pour lesquels la mise en accessibilité est achevée dans l'année ou la période					
		1e cat	2e cat	3e cat	4e cat	5e cat	IOP
Période 1	Année 1		1	2	2	4	1
	Année 2					1	
	Année 3			1	1	3	1
Période 2				2	14	6	
Période 3							
TOTAL :		39	1	3	5	22	8

#### 5.5 - Dérogations

Des demandes de dérogation seront-elles susceptibles d'être sollicitées dans le cadre de la mise en œuvre de cet agenda ?

Oui  dans ce cas, en joindre la liste indicative

Non

### 6. Engagement du demandeur et des co-signataires le cas échéant

J'atteste avoir qualité pour demander l'approbation du présent Agenda d'accessibilité programmée :

Je (nous) soussigné(s), auteur(s) de la demande, certifie (ions) exacts les renseignements qui y sont contenus.

J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier et par les chapitres II et III du titre II du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment celles concernant l'accessibilité et m'engage à respecter les règles du code de la construction et de l'habitation.

Signature du demandeur et des co-signataires le cas échéant

A **GUIDEL**

Le

Si vous souhaitez vous opposer à ce que les informations nominatives comprises dans ce formulaire soient utilisées à des fins commerciales,

cochez la case ci-contre

Si vous êtes un particulier : La loi n° 78 -17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant lorsqu'ils ne portent pas atteinte à la recherche d'infractions fiscales et la possibilité de rectification sous réserve des procédures prévues au code général des impôts et au Livre des procédures fiscales. Ces droits peuvent être exercés à la préfecture. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande

## Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande d'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap)

Veuillez cocher les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande  
et reporter le numéro correspondant sur la pièce jointe.

**L'attention du demandeur est attirée sur le fait que la commission d'accessibilité pourra lui demander  
des pièces complémentaires si la compréhension du projet le nécessite.**

Pièces	Numéro de la pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
Imprimé de demande d'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée	<input checked="" type="checkbox"/>	1
<b>Dossier destiné à la vérification de la demande d'approbation de l'Agenda d'accessibilité programmée</b>		
Pièces	Numéro de la pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
Si votre demande concerne plusieurs établissements et installations, ou uniquement des installations ouvertes au public – un projet stratégique de mise en accessibilité de l'ensemble des établissements et installations qui décrit : <ul style="list-style-type: none"> <li>• les orientations et les priorités, notamment géographiques, techniques ou de stratégie d'évolution du patrimoine, retenues pour la mise en accessibilité de l'ensemble de ces établissements et installations, ainsi que les raisons de ces choix</li> <li>• les éventuelles mesures de mutualisation ou de substitution proposées pendant la durée de l'agenda</li> <li>• le coût de la mise en accessibilité de l'ensemble des établissements et installations</li> </ul> – un tableau reprenant : un calendrier présentant le début et la fin prévisionnels des actions de mise en accessibilité de chaque établissement ou installation de l'agenda sur chacune des périodes et sur chacune des années de la première période, en y précisant le département d'implantation	<input checked="" type="checkbox"/>	2
- Si votre dossier comporte une demande d'étalement dans le temps de la programmation de mise en accessibilité (cf. demande d'octroi de périodes supplémentaires) en raison d'une situation financière délicate, les éléments permettant d'apprécier sa situation budgétaire et financière prévus au IV de l'article D. 111-19-34 du code de la construction et de l'habitation - Si vous êtes une personne de droit privé ou un établissement public dont les opérations comptables sont exécutées suivant les usages du commerce, l'attestation du commissaire aux comptes ou de l'expert comptable quand elle est exigée par l'arrêté prévu au VI de l'article D. 111-19-34 du code de la construction et de l'habitation.	<input type="checkbox"/>	3
Si le propriétaire ou l'exploitant de cet (ces) établissement(s) ou installation(s) est une collectivité territoriale ou un établissement public, la délibération de, respectivement, son organe délibérant ou son conseil d'administration, l'autorisant à présenter la demande de validation de l'agenda	<input checked="" type="checkbox"/>	4
Si le propriétaire ou l'exploitant de cet (ces) établissement(s) ou installation(s) est une commune ou un établissement public de coopération intercommunale, les modalités de la politique d'accessibilité menée sur le territoire et tout particulièrement les concertations menées avec les représentants des commerçants sur les questions de voirie et d'accès de leurs établissements recevant du public	<input type="checkbox"/>	5
Si des concertations ont été menées pendant l'élaboration de l'Agenda avec les partenaires du projet, dont notamment les associations de personnes handicapées, les comptes-rendus des dites concertations	<input checked="" type="checkbox"/>	6
En cas de co-signataires, les engagements financiers de chacun d'eux	<input type="checkbox"/>	7

## Récépissé de dépôt d'une demande d'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap)

Madame, Monsieur,

**Le délai d'instruction de votre dossier est de QUATRE MOIS.**

**Toutefois, dans le mois qui suit le dépôt de votre dossier, l'administration peut vous écrire** pour vous indiquer qu'il manque une ou plusieurs pièces à votre dossier.

Dans ce cas, le délai d'instruction de quatre mois ne commencera à courir qu'à partir de la date de réception de la dernière pièce manquante (article R. 111-19-36 du code de la construction et de l'habitation).

Si toutes les pièces manquantes n'ont pas été fournies dans le délai que l'administration vous aura accordé votre demande sera automatiquement rejetée.

Votre **dossier est complet et ne comporte pas de demande** de périodes supplémentaires :

La décision relative à votre demande sera prise dans le délai de quatre mois. À défaut de décision expresse dans ce délai, la demande d'approbation de votre Agenda d'accessibilité programmée est considérée comme accordée.

Votre **dossier est complet et comporte une demande de périodes supplémentaires** :

La décision relative à vos demandes sera prise dans le délai de quatre mois.

1) En cas de décision négative sur la demande de périodes supplémentaires, l'Agenda d'accessibilité programmée est considéré comme refusé.

2) En cas de décision positive sur la demande de périodes supplémentaires et à défaut de décision expresse sur l'Agenda d'accessibilité programmé dans ce délai, l'agenda est considéré comme accepté.

En cas de refus de la demande d'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée, la décision précisera le délai qui vous est laissé pour présenter une nouvelle demande.

(À remplir par les services préfectoraux)

**N° de l'Ad'ap :**

**Identité et adresse du demandeur :**

**Date de dépôt de la demande :**

Le projet est autorisé à défaut de réponse dans le délai de quatre mois sous réserve des dispositions exposées ci-dessus

Cachet de la préfecture,  
date et signature :

Délais et voies de recours : Le délai de recours devant le tribunal administratif compétent est de deux mois à compter de la décision approuvant ou non l'Agenda ou, en cas de décision tacite, à compter de la date à laquelle la décision aurait dû être notifiée (dès lors que le dossier avait été complété).

Commune de GUIDEL



**Guidel**

**PIECE N°2**

**SCHEMA DIRECTEUR  
DOSSIER DE REFERENCE Ad 'AP**

# Schéma Directeur de mise en Accessibilité du patrimoine

**Commune de GUIDEL**



Dossier de référence pour  
Ad `AP

# Sommaire

1 - Introduction .....	4
1.1 - Rappel réglementaire .....	4
1.2 - Les différents types de handicap : .....	5
2 – Présentation de la commune .....	6
2.1 Situation géographique .....	6
3) METHODOLOGIE - MISE EN ŒUVRE POUR LA REALISATION DE L'AD'AP.....	8
3.1 Introduction : Politique de la commune en matière d'accessibilité .....	8
3.2 Mise à jour des diagnostics réalisés et établissement des diagnostics manquants.....	8
3.3 Présentation des données relevées et des diagnostics nouvellement réalisés aux élus d'une part, et aux acteurs associés d'autre part .....	14
3.4 Rappel des mises en conformité, en lien avec la réglementation liée à l'accessibilité, par thématique.....	15
3.5 Hiérarchisation des travaux liés à la mise en accessibilité	16
4 - Synthèses.....	17
4.1 – Synthèse du niveau d'accessibilité .....	17
4.2 – Synthèse de la répartition par handicap .....	19
4.3 – Synthèse du coût des travaux par thématique pour la programmation de l'Ad'AP.....	25
4.4 – Synthèse du coût des travaux par typologie de bâtiment .....	26
5 – Présentation du patrimoine .....	23
5.1 Liste des Etablissements ou Installations .....	23
6. Programmation par année et par bâtiment et IOP .....	30
7- Conclusion .....	39

# 1 - Introduction

## 1.1 - Rappel réglementaire

La Loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, dite « Loi handicap » place au cœur de son dispositif l'accessibilité du cadre bâti et des services à toutes les personnes handicapées.

Cette Loi vise désormais sans distinction, tous les types de handicaps, qu'ils soient moteurs, sensoriels, cognitifs, mentaux ou psychiques. Elle rend essentielle la notion de chaîne de déplacement et de participation.

Le décret n° 2006-555 du 17 mai 2006 a fixé un délai de 10 ans pour la mise en conformité des Etablissements Recevant du Public (ERP). Cette mise en conformité devra donc être effective avant le 1er janvier 2015.

Pour répondre au retard pris par de nombreux Maîtres d'Ouvrages ou exploitants dans la réalisation des travaux, le gouvernement a mis en place par voie d'Ordonnance N° 2014-1090 datée du 26 septembre 2014 l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

Ce dispositif obligatoire s'impose à tout Maître d'Ouvrage et/ou exploitant dont le patrimoine d'ERP ne répond pas au 31 décembre 2014 aux exigences d'accessibilité définies à l'article L.111-7-3 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Les prestations décrites ci-dessous ont été définies à partir :

- *Réglementation Ad'AP ERP-IOP*
  - [Ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014](#) relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées
  - [Décret n° 2014-1327 du 5 novembre 2014](#) relatif à l'agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public
  - [Décret n° 2014-1326 du 5 novembre 2014](#) modifiant les dispositions du code de la construction et de l'habitation relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public
  - [Arrêté du 8 décembre 2014](#) fixant les dispositions prises pour l'application des articles R. 111-19-7 à R. 111-19-11 du code de la construction et de l'habitation et de l'article 14 du décret n° 2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public
  - [Arrêté du 15 décembre 2014](#) fixant les modèles des formulaires des demandes d'autorisation et d'approbation prévues aux articles L. 111-7-5, L. 111-8 et L. 122-1 du code de la construction et de l'habitation

## 1.2 - Les différents types de handicap :

- **Personnes à mobilité réduite**

Personne ayant des difficultés pour se déplacer et présentant une fatigabilité et une pénibilité dans ses déplacements

- **Déficience visuelle**

Personne ayant une vision réduite ou perte totale et présentant des difficultés pour se repérer, s'orienter et se déplacer.

- **Déficience auditive**

Personne ayant des difficultés dans l'audition ou ayant perdu la totalité de son audition et présentant des difficultés d'orientation, de compréhension et de communication.

- **Déficience Intellectuelle, Cognitive et Mentale**

Personne ayant des problèmes liés au développement de son cerveau ou des troubles du comportement et présentant des difficultés de compréhension et d'orientation.

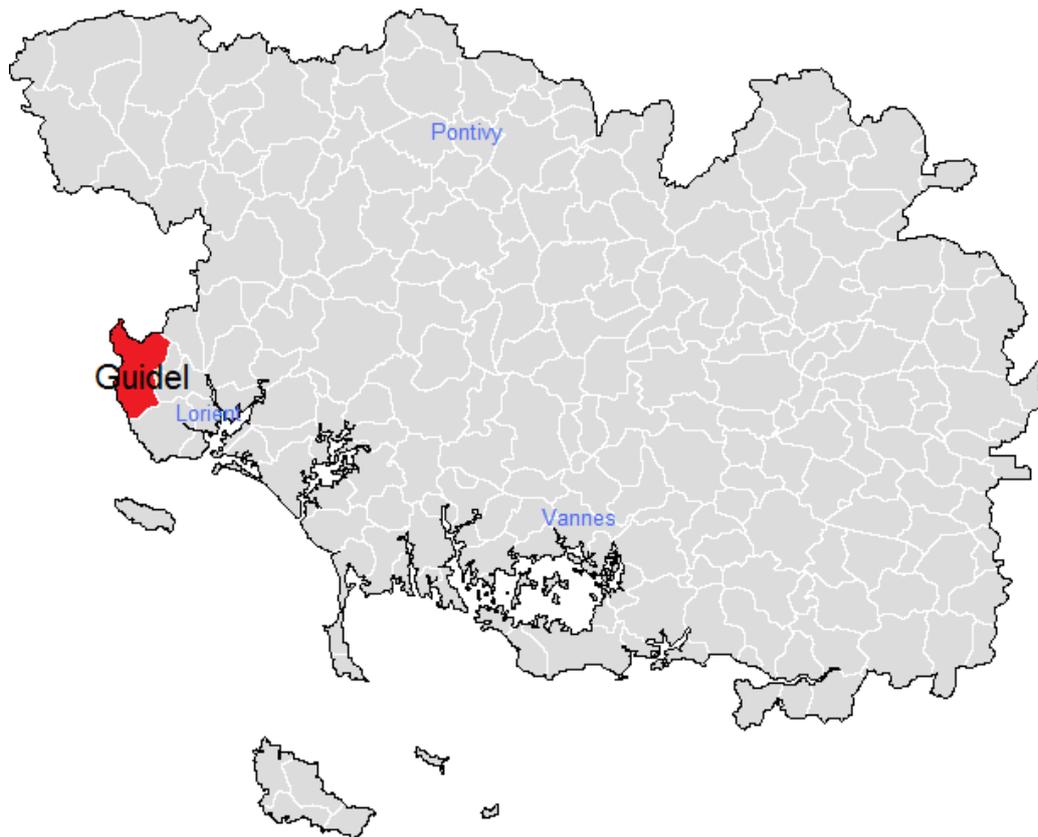
## 2 – Présentation de la commune

### 2.1) Situation géographique

**Guidel** est une commune française, située dans le département du Morbihan (région Bretagne), en bordure de l'océan Atlantique, limitée à l'ouest par la Laïta qui marque la frontière avec le Finistère.

Station balnéaire de la côte des mégalithes, son littoral comporte plusieurs plages sableuses.

Historiquement, Guidel fait partie du pays vannetais et du Kemenet-Héboé. Elle est actuellement comprise dans le pays de Lorient, et fait partie de Lorient Agglomération.



Guidel est une commune située à l'extrémité sud-ouest du Morbihan. Elle est bordée à l'ouest par la Laïta et au sud par l'océan Atlantique.



L'estuaire de la Laïta et son **poulier** à marée haute



Le littoral est constitué de longues plages :

- plages de *Guidel Plages*,
- plage du Loc'h,
- plage du Fort-bloqué.

Ces plages sont séparées par des zones rocheuses avec des falaises peu élevées.

- Spot de surf : les plages de Guidel sont un des dix sites bretons les plus favorables au surf.

Le bourg de Guidel est situé à l'intérieur des terres, au centre de cette vaste commune.

La partie de la commune située à l'embouchure de la Laïta est appelée *Guidel-Plages* (anciennement le *Bas-Pouldu*).

### 3) METHODOLOGIE - MISE EN ŒUVRE POUR LA REALISATION DE L'AD'AP

#### 3.1 Introduction : Politique de la commune en matière d'accessibilité

- **La loi handicap de 2005** a conduit la municipalité à engager sur le territoire communal de nombreuses actions qui participent à l'effort global d'amélioration de l'accessibilité au bénéfice des personnes en situation de handicap quel que soit le type de handicap (mobilité réduite, visuel, auditif et déficience cognitive et mentale).
- **Dans le cadre du P.A.V.E.** (Plan de mise en Accessibilité des Voiries et des Espaces publics), la commune a réalisé des aménagements permettant de rendre accessibles les circulations piétonnes et les aires de stationnement.

Ainsi Rue Marc Mouëlo, trois places de stationnement situées en face du Cyclo-club ont été supprimées afin de rendre accessible aux personnes handicapées la totalité du trottoir côté Est.

Lors de travaux de réaménagement la mise aux normes est systématique, par exemple Place Louis Le Montagner,

Aujourd'hui, sont envisagés des travaux pour les passages- piétons, de plus, si des interventions ont lieu sur le bâti cela entraînera des interventions sur la voirie

- **Dans le cadre du SDA** (Schéma Directeur d'Aménagement des Transports Collectifs) de Lorient Agglomération, la ville est intervenue sur les abris-bus en concertation avec la CTRL: des quais-bus ont été réalisés à Ker Anna, Place Jaffré, Rue Carrigaline, Mail Léna et au cœur de station de Guidel-Plages.
- **Pour les bâtiments** ce dossier est d'importance car il permet l'intégration de tous ses habitants à la vie de Guidel quelle que soit leur différence. Un diagnostic des bâtiments et installations ouvertes au public a été réalisé en 2010 et mis à jour en 2015. Plusieurs réunions ont eu lieu avec la commission communale d'accessibilité pour définir les priorités :
  - Mairie,
  - Les établissements scolaires,
  - Les bâtiments dédiés à la Culture,
  - Les accès aux bâtiments de la Villeneuve Ellé
  - En fin d'Ad'ap
    - Les bâtiments concernés par les ZAC

#### 3.2 Mise à jour des diagnostics réalisés et établissement des diagnostics manquants

Des diagnostics précédemment réalisés (2010) ont fait l'objet d'une mise à jour réglementaire et de la réalisation des diagnostics manquants.

La synthèse ci-dessous présente les constats recensés et les mises en accessibilité nécessaires par thématique et pour chacun des bâtiments ou Installations ouvertes au public.

## Accès Extérieurs : Stationnement

STATIONNEMENT		
BÂTIMENT CONCERNE	A CRÉER	A METTRE AUX NORMES
L'Estran		X
Maison des Associations	X	X
Toilettes publiques Guidel Plage	X	
Stade de Polignac/Club de l'amitié		X
Eglise	X	
Tennis de Kerhouat Elle	X	
Services Techniques	X	
Centre Villeneuve Elle	X	
Chapelle de la Pitié	X	
Chapelle de Locmaria	X	
Chapelle de la Madeleine	X	
Chapelle Saint Fiacre	X	
Chapelle Saint Laurent	X	
Chapelle Saint Mathieu	X	
Chapelle Saint Michel	X	
Complexe sportif Prat Fouen	X	
Ecole de Voile	X	
Multi Accueil Chat perché		X
Office de Tourisme		X
Stade Kergroez	X	
Tennis de polignac	X	
CLSH Centre Villeneuve Elle	X	
Maison des Associations près l'Estran		X
<b>TOTAL</b>	<b>18</b>	<b>6</b>

## Synthèse des Constats



**MAISON DES ASSOCIATIONS**



**MULTI ACCUEIL CHAT PERCHE**

## Accès Extérieurs : Cheminements

BÂTIMENT CONCERNE	CHEMINEMENTS A CRÉER
Tennis de Kerhouat Elle	X
Chapelle de la Madeleine	X
Chapelle Saint Michel	X
Ecole de Voile	X
Port de Plaisance	X
Stade Kergroez	X
Tennis de polignac	X
Sanitaires publics Port de Plaisance	X
<b>TOTAL</b>	<b>8</b>

## Synthèse des Constats



**TENNIS DE KERHOUAT ELLE**



**CHAPELLE DE LOCAMARIA**



**CHAPELLE SAINT MICHEL**



**PORT DE PLAISANCE**



**TENNIS DE POLIGNAC**

## Entrée : Signalétique

BÂTIMENT CONCERNE	Mise en place d'une signalétique
Ecole et restaurant scolaire Polignac	X
Toilettes publiques centre	X
Toilettes publiques Guidel Plage	X
Stade de Polignac	X
Club de l'amitié	X
Chapelle Saint Michel	X
Complexe sportif Prat Fouen	X
La Poste	X
Office de Tourisme Port de Plaisance	X
Restaurant Scolaire Prat Foen	X
Tennis de polignac	X
Sanitaires publics Port de Plaisance	X
Cimetière	X
<b>TOTAL</b>	<b>14</b>

## Synthèse des Constats



Ecole et restaurant scolaire Polignac



COMPLEXE SPORTIF PRAT FOUEN



OFFICE DE TOURISME

## Entrée : Rampe d'accès

BÂTIMENT CONCERNE	RAMPE D'ACCES A RENDRE CONFORME	RAMPE D'ACCES A CRÉER
Ecole et restaurant scolaire Polignac	<b>Palier de repos</b>	
Stade de Polignac		X
Port de Plaisance	<b>Aménagement en RDC</b>	
Presbytère		X
Sanitaires publics Port de Plaisance		X
CLSH Centre Villeneuve Elle		X
<b>TOTAL</b>		<b>1</b>



PRESBYTERE



Prévoir la mise en place d'un chasse roue a la rampe d'accès

STADE DE POLIGNAC



PORT DE PLAISANCE

## Accueil

BÂTIMENT CONCERNE	SIGNALISATION	BANDES DE GUIDAGE	MISE EN CONFORMITE BANQUE D'ACCUEIL/BUREAU	DISPOSITIF SONORE
Mairie		X		
Services Techniques			X	
AGAD	X	X	X	
Centre Brizeux				
Complexe sportif Prat Fouen			X	
Ecole de Voile			X	
Multi Accueil Chat perché	X		X	X
Port de Plaisance				X
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>2</b>

- Tablette rabattable



**COMPLEXE SPORTIF PRAT FOUEN**

- Dispositif sonore (borne à induction)



**PORT DE PLAISANCE**

## Synthèse des Constats

- Banque d'accueil encombrée



### SERVICES TECHNIQUES

- Bande de guidage de l'entrée au poste d'accueil



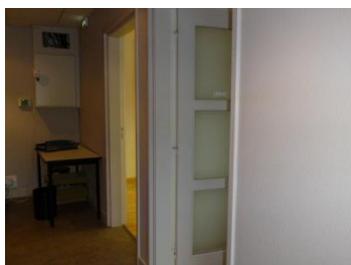
**AGAD**

## Circulations horizontales

BÂTIMENT CONCERNE	REAMENAGER LE MOBILIER	SIGNALETIQUE	RESSAUT	OBSTACLE A CONTRASTER
Mairie	X			
Services Techniques		X		
CLSH Centre Villeneuve Elle			X	X
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>



**MAIRIE**



**SERVICES TECHNIQUES**



**CLSH CENTRE VILLENEUVE ELLE**



**CLSH CENTRE VILLENEUVE ELLE**

## Sanitaires

BÂTIMENT CONCERNE	SANITAIRES A RENDRE CONFORME
Ecole Prat Fouen	2
Mairie	1
L'Estran	1
Maison des Associations	1
Toilettes publiques centre	1
Toilettes publiques Guidel Plage	1
Services Techniques	1
Centre Brizeux	1
Chambre mortuaire	1
Complexe sportif Prat Fouen	2
Ecole de Voile	1
Multi Accueil Chat perché	1
Restaurant Scolaire Prat Foen	1
Stade Kergroez	1
CLSH Centre Villeneuve Elle	1
<b>TOTAL</b>	<b>17</b>

## Synthèse des Constats



Ecole et restaurant scolaire Polignac



TENNIS DE KERHOUAT ELLE

## Sanitaires

BÂTIMENT CONCERNE	SANITAIRES A CRÉER
Restaurant scolaire Kerprat	1
Ecole et restaurant scolaire Polignac	2
Stade de Polignac	1
Club de l'amitié	1
Tennis de Kerhouat Elle	1
Eglise	1
Centre Brizeux	1
Centre Villeneuve Elle	1
Chapelle de la Pitié	1 sanitaire mobile
Chapelle de Locmaria	1
Chapelle de la Madeleine	1 sanitaire mobile
Chapelle Saint Laurent	1 sanitaire mobile
Chapelle Saint Mathieu	1 sanitaire mobile
Chapelle Saint Michel	1 sanitaire mobile
Complexe sportif Prat Fouen	1
Cyclo Club	1
Stade Kergroez	
Tennis de polignac	1
Sanitaires publics Port de Plaisance	1
CLSH Centre Villeneuve Elle	1
<b>TOTAL</b>	<b>20</b>

## Synthèse des Constats



MAISON DES ASSOCIATIONS



COMPLEXE SPORTIF PRAT FOUEN

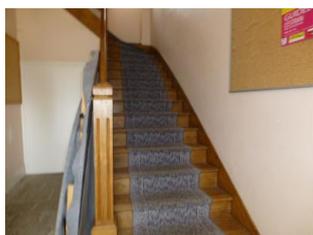
:: dimensions (HxIxP) : 2,21 m x 1,58 m x 1,58 m  
 :: poids : 112 Kg  
 :: capacité du réservoir : 110 L



sanitaire mobile

## Escaliers

BÂTIMENT CONCERNE	ESCALIER A RENDRE CONFORME	SERVICE A DELOCALISER	ASCENSEUR A RENDRE CONFORME
Ecole et restaurant scolaire Polignac	X		
Mairie	X		X
L'Estran	X		
Maison des Associations	X		X
Centre Brizeux	X		
Chapelle Saint Fiacre	X		
<b>TOTAL</b>	<b>6</b>		<b>2</b>

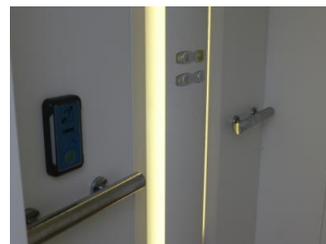


CENTRE BRIZEUX



MAISON DES ASSOCIATIONS

## Synthèse des Constats



MAISON DES ASSOCIATIONS



## Equipements spécifiques

BÂTIMENT CONCERNE	DOUCHE A RENDRE CONFORME	DOUCHE A CRÉER	AMENAGEMENT DU VESTIAIRE	ESPACE PUBLIC ASSIS
L'Estran	1		1	
Stade de Polignac				1
Complexe sportif Prat Fouen	1	1	1	
Stade Kergroez		1		
Tennis de polignac		1	1	
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>1</b>



COMPLEXE SPORTIF PRAT FOUEN



L'ESTRAN



STADE DE POLIGNAC

## Synthèse des Constats

### 3.3 Présentation des données relevées et des diagnostics nouvellement réalisés aux élus d'une part, et aux acteurs associés d'autre part ; à savoir :

- Une première réunion le 28 mai 2015, avec les élus a permis de présenter l'état des lieux actuel du patrimoine de la commune de GUIDEL, ainsi que la présentation d'une enveloppe financière de 267575 € HT, pour réaliser la mise en conformité liée à l'accessibilité sur l'ensemble du patrimoine.
- Le 3 juin 2015, une réunion de concertation avec la commission communale et les acteurs associés s'est déroulée à la Mairie de GUIDEL pour présenter les différentes données relevées et mises à jour pour permettre de construire le dossier Ad'AP, lors de cette réunion, une concertation avec les acteurs associés de la commune a permis de valider l'ensemble des données qui seront inscrites dans l'Adap.
- Une troisième réunion le 9 juillet 2015, avec les élus de la commission Accessibilité et les services techniques, a permis de valider la programmation de la mise en accessibilité du patrimoine de la commune, cette validation a pris en compte les futurs projets, notamment les aménagements fonciers qui amèneront la commune à construire de nouvelles infrastructures avec délocalisation de certains bâtiments, dont pour exemple : (école de Polignac, stade de Polignac, maison de l'amitié).
- Les bâtiments du CCAS font l'objet d'un ADAP séparé à savoir : La MAPA résidence de personnes âgées ainsi que le centre CLSH de VILENEUVE HELLE ; ce qui ramène l'enveloppe financière de la commune à 266425 €.
- Une réunion le 9 septembre 2015, avec la commission communale et les acteurs associés de la commune de GUIDEL, valide le dossier Ad'AP et sa mise en œuvre à compter du 1 janvier 2016.

En conclusion, L'AD'AP est par conséquent programmé sur 6 ANS

Soit un investissement budgété de 45000 €/AN HT, suivant tableau de programmation ci-dessous par bâtiment et par année.

### 3.4 Rappel des mises en conformité, en lien avec la réglementation liée à l'accessibilité, par thématique

La description des propositions d'intervention, sera progressive en fonction de l'investissement nécessaire et traitée par thématique en tenant compte des exigences de la réglementation pour permettre une autonomie totale en fin d'Ad'AP.

#### Stationnement

La mise en conformité ou la création des places de stationnement adapté sera prévue pour l'ensemble du territoire de la commune.

Les cheminements extérieurs pour l'accès aux ERP seront pris en compte dans la mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics à l'exception des espaces à proximité d'un bâtiment.

#### Entrée – Accueil

Une porte de largeur suffisante doit permettre l'accès au bâtiment en toute autonomie ou avec accompagnateur quand de besoin.

Une banque d'accueil doit être accessible dans chaque bâtiment ayant vocation à accueillir du public.

#### Sanitaires

Un sanitaire adapté dans chaque bâtiment doit être accessible à tous.

#### Les circulations intérieures

La plupart des circulations intérieures se voient obstruées par des encombrements et nécessitent une sensibilisation/information du personnel pour laisser libre de tout obstacle les zones de circulation.

Une identification des parties vitrées dans certains bâtiments s'avère nécessaire pour répondre au handicap visuel et cognitif

Une bonne signalétique des différents services permet un déplacement en toute autonomie pour se rendre d'un service à un autre.

#### Circulations verticales

Les mises en accessibilité des escaliers seront traitées pour les bâtiments concernés par celles-ci en identifiant les premières et dernières contre marches, en intégrant sur chaque palier des bandes d'éveil à la vigilance, en prolongeant les mains courantes discontinues, en identifiant les nez de marches par un contraste et un revêtement antidérapant.

### 3.5 Hiérarchisation des travaux liés à la mise en accessibilité

La hiérarchisation des travaux liés à la mise en accessibilité peut être définie comme suit :

#### **Aménagements et Travaux de type 1 : travaux pouvant être réalisés en régie**

Ces aménagements qualifiés d'interventions immédiates vont permettre d'obtenir une accessibilité fonctionnelle et opérationnelle des zones en toute autonomie.

#### **Aménagements et Travaux de type 2 : Travaux nécessitant des demandes devis ou consultation**

Ces aménagements qualifiés de modifications vont permettre d'obtenir une accessibilité organisationnelle en toute autonomie.

#### **Aménagements et Travaux engendrant des modifications importantes à budgétiser de type 3 : travaux nécessitant une étude après réflexion**

Ces aménagements nécessitent une étude spécifique de faisabilité, et de réflexion :

- sur l'usage et utilisation du bâtiment à moyen et long terme en fonction de la politique environnementale et de développement de la commune,
- en fonction de l'état général du bâtiment
- en fonction de son devenir (vente ou nécessité d'une réhabilitation globale)

## 4 - Synthèses

### 4.1 – Synthèse du niveau d'accessibilité

#### SYNTHÈSE DES CONSTATS

Légende :

 Accessible

 Inaccessible

 accessible avec accompagnateur

 Accessibilité Impossible

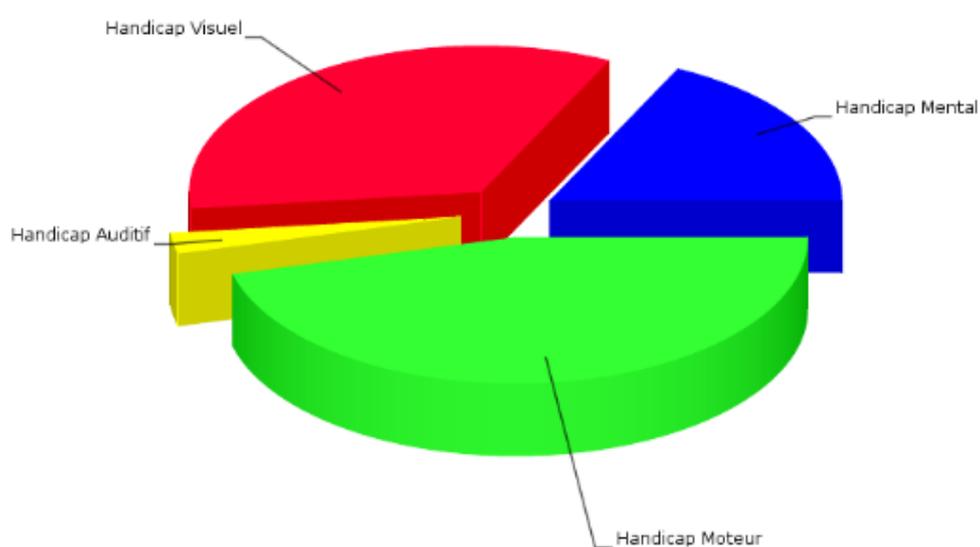
Maillons chaîne de déplacements	Localisation	Niveau d'accessibilité				N° de Fiche
						
ACCÈS EXTERIEUR	CHEMINEMENT EXTERIEUR					24024, 23811, 23769, 23760, 23727, 23703, 23697
	OBSTACLES SUR LES TROTTOIRS					23706
	ACCESSIBILITÉ AUX BÂTIMENTS					23799, 23765, 23760, 23749, 23703, 23694, 23687, 23684
	TRAVERSÉE DE CHAUSÉE					23735
	STATIONNEMENT GIG-GIC					23910, 23924, 23828, 23825, 23822, 23814, 23811, 23808, 23803, 23780, 23773, 23769, 23765, 23760, 23754, 23751, 23747, 23736, 23727, 23717, 23706, 23694, 23693, 23786, 24032
	ESCALIERS					23792
	SIGNALISATION					23711
ENTRÉE	porte d'entrée bâtiment A, Porte d'entrée bureau direction et accès classes, Porte d'accès bâtiment D, Porte d'entrée, sur cour pour accéder aux différentes salles, salles (4), entrée principale, salle dojo, city park, porte double latérale					22272, 22356, 22357, 22358, 22364, 23829, 23826, 23823, 23815, 23818, 23812, 22560, 23809, 23804, 23800, 23793, 23781, 23782, 23784, 23777, 23774, 23770, 23766, 23761, 23755, 23752, 23748, 23743, 24005, 24013, 23737, 23732, 23728, 23724, 23726, 23719, 23710, 23707, 23704, 23701, 23698, 23688, 23692, 23696, 23685, 23787, 23908, 24035
ACCUEIL	Hall d'accueil, accès digicode					22271, 23911, 22368, 23806, 23801, 23729, 23720, 23712, 23714, 23708, 23705
CIRCULATION HORIZONTALE	école, cantine, Couloir accès bureaux, extérieur vers vestiaires et sanitaires, accès tribunes, salle Angela DUVAL, 1ER ETAGE, salle 3, Bar					22274, 23916, 23917, 23912, 22369, 23926, 23830, 23816, 23817, 23820, 22561, 23810, 23805, 24019, 23794, 23796, 23783, 23778, 23775, 23771, 23767, 23762, 23756, 23753, 23750, 23744, 24006, 23738, 24586, 23733, 23721, 23713, 23699, 23788, 23791, 23909, 24036
SANITAIRES	sanitaire cour, bâtiment annexe, Restaurant scolaire, Bâtiments A et B, CHAMBRES RESIDENTS, sanitaire couloir, sanitaires, HALL, rez de chaussée, 1ER ETAGE, salle 3, dojo, hall d'entrée					22273, 22278, 22280, 22361, 22363, 22365, 22367, 22389, 23928, 23831, 23827, 23824, 23819, 23813, 23807, 23802, 24020, 23797, 23798, 23785, 23779, 23776, 23772, 23768, 23763, 23757, 23758, 23759, 23745, 24008, 24014, 23740, 23734, 23730, 23722, 23715, 23700, 23695, 23689, 23686, 23789, 23790, 24038

Maillons chaîne de déplacements	Localisation	Niveau d'accessibilité				N° de Fiche
						
ESCALIERS - ASCENSEURS	HALL , Accès étage salle Jakez HELIAS et Loelz HERRIEU					24023, 22359, 22387, 23923, 23933, 23935, 24025, 24027, 23795, 23704
ÉQUIPEMENTS SPÉCIFIQUES	loges douches et coin cuisine, salle dojo, salle 3					22300, 23930, 23821, 24015, 23741, 24011, 23740, 23090

Cette synthèse identifie également pour les éléments cités ci-dessus le numéro de fiche de rapport d'audit concerné.

## 4.2 – Synthèse de la répartition par handicap

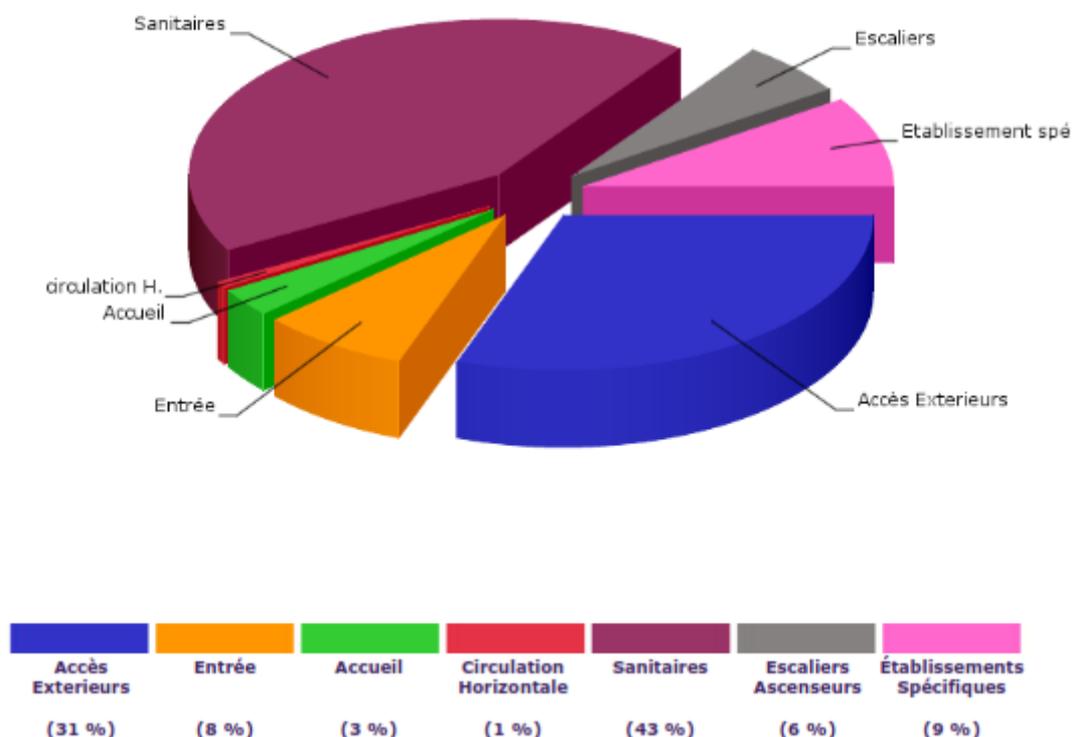
### RÉPARTITION PAR HANDICAP



% d'inaccessibilité par type de handicap pour l'ensemble du cadre bâti de la commune de GUIDEL.

### 4.3 – Synthèse du coût des travaux par thématique pour la programmation de l'Ad'AP

**Répartition des coûts par thématiques**



La synthèse des coûts des travaux de mise en accessibilité ci-dessus permet d'identifier en % l'ensemble des thématiques concernées pour l'ensemble du patrimoine de la commune.

#### 4.4 – Synthèse du coût des travaux par typologie de bâtiment

GUIDEL		PROGRAMMATION DES ERP et IOP							
Maitre d'ouvrage : COMMUNE DE GUIDEL		Ad'AP							
Typologie des batiments	Quantite	Cout Global HT en €		programmation 1 2016	programmation 2 2017	programmation 3 2018	programmation 4 2019	programmation 5 2020	programmation 6 2021
Batiment administratif	4	15180	AGAD						9900
			LA POSTE					480	
			MAIRIE	4300					
			PRESBYTERE						500
Batiment culturel	2	7590	L'ESTRAN	3890					
			OFFICE DE TOURISME						3700
Etablissement scolaire	4	27020	ECOLE ET RESTAURANT POLIGNAC						17520
			ECOLE PRAT FOUEN	1550					
			RESTAURANT SCOLAIRE KER PRAT	7100					
			RESTAURANT SCOLAIRE PRAT FOUEN				850		
Lieu de culte	9	37925	CHAMBRE MORTUAIRE	200					
			CHAPELLE DE LA MADELEINE		5125		2600		
			CHAPELLE DE LA PITIE			5100			
			CHAPELLE DE LOCMARIA	3400		2600			
			CHAPELLE SAINT FIACRE		14900		2600		
			CHAPELLE SAINT LAURENT				2500	2600	
			CHAPELLE SAINT MATHIEU					2600	2500
			CHAPELLE SAINT MICHEL					6900	
			EGLISE			2500			
Batiment sportif	2	30680	COMPLEXE PRAT FOUEN		8250	10250			
			ECOLE DE VOILE					12180	
Batiment de loisir	5	37005	CENTRE BRIZEUX			10525			
			CENTREE VILLENEUVE ELLE	16900					
			CLUB DE L AMITIE						8150
			MAISON DES ASSOCIATION TY	400					
			PORT DE PLAISANCE				1030		
Batiment petite enfance	1	1155	MULTI ACCUEIL LE CHAT PERCHE		1155				
IOP	8	74660	CIMETIERE	300					
			SANITAIRES PORT DE PLAISANCE				10180		
			STADE DE KERGROEZ		13150				

			STADE DE POLIGNAC						8140
			TENNIS DE KERHOAT ELLE			10950			
			TENNIS DE POLIGNAC				13400	10000	
			SANITAIRES PUBLICS CENTRE						1260
			SANITAIRES PUBLICS GUIDEL PLAG				7280		
Batiment technique	1	3750	SERVICES TECHNIQUES				3750		
Batiment associatif	2	13260	CYCLO CLUB					6500	
			MAISON DES ASSOCIATIONS	6760					
<b>TOTAL</b>	<b>38</b>	<b>266425</b>		<b>44800</b>	<b>42580</b>	<b>41925</b>	<b>44190</b>	<b>41260</b>	<b>51670</b>

La synthèse présente la mise en accessibilité estimée de l'ensemble du patrimoine, par typologie de bâtiment et est assortie d'une programmation par année, bâtiment par bâtiment, dans une synthèse générale qui identifie chaque montant estimé par thématique pour chacun des bâtiments et IOP de la commune

## **5 – Présentation du patrimoine**

### 5.1 Liste des Etablissements ou Installations

POUR LA TOTALITE :

Département d'implantation : 56

Commune d'implantation : GUIDEL

Patrimoine de la commune de GUIDEL à prendre en compte dans la programmation de mise en accessibilité avec indication pour chaque bâtiment des périodes concernées par le début et la fin de la mise en accessibilité du site conformément aux informations demandées dans le CERFA (§5.3.1)

N° Bâtiment	Nom du Bâtiment	Typologie	Cat	Adresse	Coût total	Date prévisionnelle de début de la 1ère action de mise en accessibilité de l'ERP*	Date prévisionnelle de fin de la dernière action de mise en accessibilité de l'ERP	Nature de l'action de mise en accessibilité envisagée pour l'ERP*
1	AGAD	Bâtiment administratif	5	12 PLACE DE POLIGNAC	2200	01/01/2017	31/12/2017	Appel d'offres ou consultation
					7700	01/01/2017	31/12/2017	travaux
					9900	01/01/2017	31/12/2017	
2	CENTRE BRIZEUX	Bâtiment de loisirs	5	12 rue du Capitaine Guillen	985	01/01/2018	31/12/2018	Appel d'offres ou consultation
						01/01/2018	31/12/2018	travaux
					6500	01/01/2018	31/12/2018	
					50	01/01/2018	31/12/2018	
					3010	01/01/2018	31/12/2018	
					10525	01/01/2018	31/12/2018	
3	CENTRE VILLENEUVE ELLE	Bâtiment de loisirs	5	Villeneuve Elle	400	01/01/2018	31/12/2018	Appel d'offres ou consultation
								travaux
					7500	01/01/2018	31/12/2018	
					6500	01/01/2018	31/12/2018	
					14900	01/01/2018	31/12/2018	
4	CHAMBRE MORTUAIRE	Lieu de culte	5	Rue Marc Mouïto				Appel d'offres ou consultation
								travaux
					200			
					200	01/01/2018	31/12/2018	
5	CHAPELLE DE LA MADELEINE	Lieu de culte	5		5125	01/01/2018	31/12/2018	Appel d'offres ou consultation
								travaux
					2600	01/01/2019	31/12/2019	
					7725	01/01/2018	31/12/2018	
6	CHAPELLE DE LA PITIE	Lieu de culte	5		2500			Appel d'offres ou consultation
								travaux
					2600			
					5100	01/01/2018	31/12/2018	
7	CHAPELLE DE LOCAMARIA	Lieu de culte	5		3400	01/01/2018	31/12/2018	Appel d'offres ou consultation
								travaux
					2600	01/01/2018	31/12/2018	
					6000	01/01/2018	31/12/2018	
8	CHAPELLE SAINT FIACRE	Lieu de culte	5		12500	01/01/2017	31/12/2017	Appel d'offres ou consultation
								travaux
					2600	01/01/2019	31/12/2019	
					3400	01/01/2017	31/12/2017	
					17500	01/01/2017	31/12/2018	

9	CHAPELLE SAINT LAURENT	Lieu de culte	5		2500			Appel d'offres ou consultation
								travaux
					2600			
					5100			
10	CHAPELLE SAINT MATHEU	Lieu de culte	5		2500	01/01/2019	31/12/2019	Appel d'offres ou consultation
								travaux
					2600	01/01/2020	31/12/2020	
					5100	01/01/2019	31/12/2020	
11	CHAPELLE SAINT MICHEL	Lieu de culte	5		2500	01/01/2020	31/12/2020	Appel d'offres ou consultation
					1500	01/01/2020	31/12/2020	travaux
					300	01/01/2020	31/12/2020	
						01/01/2020	31/12/2020	
					2600	01/01/2020	31/12/2020	
					6900	01/01/2020	31/12/2020	
12	dimèsière	IOP	5	Rue Marc Moulio	300	01/01/2018	31/12/2018	Appel d'offres ou consultation
					0			travaux
					300	01/01/2018	31/12/2018	
13	CLUB DE L AMITIE	Bâtiment de loisirs	4	rue Amiral Febrlier des Pointes	300	01/01/2021	31/12/2021	Appel d'offres ou consultation
								travaux
					7850	01/01/2021	31/12/2021	
					8150	01/01/2021	31/12/2021	
14	COMPLEXE SPORTIF PRAT FOËN	Bâtiment sportif	4	Prat Foën	200	01/01/2017	31/12/2017	Appel d'offres ou consultation
					400	01/01/2017	31/12/2017	travaux
					300	01/01/2017	31/12/2017	
					450	01/01/2017	31/12/2017	
					400	01/01/2017	31/12/2017	
					6500	01/01/2017	31/12/2017	
					400	01/01/2018	31/12/2018	
					3500	01/01/2018	31/12/2018	
					6150	01/01/2018	31/12/2018	
					200	01/01/2018	31/12/2018	
					18500	01/01/2017	31/12/2018	
15	CYCLO CLUB	bâtiment associatif	5		6500	01/01/2020	31/12/2020	Appel d'offres ou consultation
					6500	01/01/2020	31/12/2020	
16	ECOLE DE VOILE	Bâtiment sportif	5		6400			Appel d'offres ou consultation
					2000			
					3780			
					12180	01/01/2020	31/12/2020	
17	Ecole et restaurant scolaire Polignac	Etablissement scolaire	4	ue Amiral Febrlier des Pointes				Appel d'offres ou consultation

					300	01/01/2021	31/12/2021	travaux
					600	01/01/2021	31/12/2021	
					3000	01/01/2021	31/12/2021	
					6500	01/01/2021	31/12/2021	
					6500	01/01/2021	31/12/2021	
					620	01/01/2021	31/12/2021	
					17520	01/01/2021	31/12/2021	
18	ECOLE PRAT FOËN	Etablissement scolaire	4	Prat Foën	dérrogation			Appel d'offres ou consultation
					600	01/01/2018	31/12/2018	
					650	01/01/2018	31/12/2018	
					1550	01/01/2018	31/12/2018	
19	EGLISE	Lieu de culte	3	Place Polignac				Appel d'offres ou consultation
					2500	01/01/2018	01/12/2018	travaux
					2500	01/01/2018	31/12/2018	
20	L ESTRAN	Batiment culturel	3	Rue Palméro	200	01/01/2018	31/12/2018	Appel d'offres ou consultation
					250	01/01/2018	31/12/2018	
					500	01/01/2018	31/12/2018	
					2300	01/01/2018	31/12/2018	
					550	01/01/2018	31/12/2018	
					3800	01/01/2018	31/12/2018	
21	LA POSTE	Batiment administratif	5	1 place Louis Le Montagner				Appel d'offres ou consultation
					300	01/01/2020	31/12/2020	travaux
					180	01/01/2020	31/12/2020	
					480	01/01/2020	31/12/2020	
22	MAIRIE	Batiment administratif	4	11 rue de Polignac	600	01/01/2018	31/12/2018	Appel d'offres ou consultation
						01/01/2018	31/12/2018	travaux
					200	01/01/2018	31/12/2018	
					1300	01/01/2018	31/12/2018	
					2200	01/01/2018	31/12/2018	
					4300	01/01/2018	31/12/2018	
23	MAISON DES ASSOCIATIONS	batiment associatif	5	brizeux	2500	01/01/2018	31/12/2018	Appel d'offres ou consultation
						01/01/2018	31/12/2018	travaux
					400	01/01/2018	31/12/2018	
					2200	01/01/2018	31/12/2018	
					1860	01/01/2018	31/12/2018	
					6760	01/01/2018	31/12/2018	
24	TY ANHONN	Batiment de loisirs	2		400	01/01/2018	31/12/2018	Appel d'offres ou consultation
						01/01/2018	31/12/2018	travaux
					400	01/01/2018	31/12/2018	
25	MULTI ACCUEIL CHAT PERCHE	batiment petite enfance	5	Square de Pulheim	600	01/01/2017	31/12/2017	Appel d'offres ou consultation
					255	01/01/2017	31/12/2017	travaux
					100	01/01/2017	31/12/2017	
					200	01/01/2017	31/12/2017	
					1155	01/01/2017	31/12/2017	

26	OFFICE DE TOURISME	Batiment culturel	5	9 rue et Maurice	1300	01/01/2021	31/12/2021	Appel d'offres ou consultation
					500	01/01/2021	31/12/2021	travaux
					2100	01/01/2021	31/12/2021	
					3700	01/01/2021	31/12/2021	
27	PORT DE PLAISANCE	Batiment de loisirs	5	Captainerie - Bas Pouldou	730	01/01/2019	31/12/2019	Appel d'offres ou consultation
					300	01/01/2019	31/12/2019	travaux
					1030	01/01/2019	31/12/2019	
28	PRESBYTERE	Batiment administratif	5	Le Amiral Fabvier des Pointes				Appel d'offres ou consultation
					500	01/01/2021	31/12/2021	travaux
					500	01/01/2021	31/12/2021	
29	RESTAURANT SCOLAIRE KERPRAT	Etablissement scolaire	3		600	01/01/2018	31/12/2018	Appel d'offres ou consultation
					6500	01/01/2018	31/12/2018	
					7100	01/01/2018	31/12/2018	
30	RESTAURANT SCOLAIRE PRAT FOËN	Etablissement scolaire	5	Ecole de Prat Foën				Appel d'offres ou consultation
					300			travaux
					550			
					850	01/01/2019	31/12/2019	
31	SANITAIRES PUBLICS PORT DE PLAISANCE	IOP	5	Captainerie - Bas Pouldou	1500			Appel d'offres ou consultation
					1800			travaux
					6660			
					10180	01/01/2019	31/12/2019	
32	SERVICES TECHNIQUES	batiment technique	5	ZI des 5 chemins	2500			Appel d'offres ou consultation
								travaux
					600			
					850			
					3750	01/01/2019	31/12/2019	
33	STADE DE KERGROEZ	IOP	5	Lieu-dit Kergroez	8250			Appel d'offres ou consultation
					1400			travaux
					3500			
					13150	01/01/2017	31/12/2017	
34	STADE DE POUIGNAC	IOP	5	Le Amiral Fabvier des Pointes	1500			Appel d'offres ou consultation
					140			travaux
					6500			
					8140	01/01/2021	31/12/2021	
35	TENNIS DE KERHOUEAT ELLE	IOP	5	Lieu dit Kerhouat Elé	4450			Appel d'offres ou consultation
								travaux

					6500			
					10980			
						01/01/2018	31/12/2018	
36	TENNIS DE POLIGNAC	IOP	5	Le Amiral Febrlier des Points	7800	01/01/2018	31/12/2018	Appel d'offres ou consultation
					2500	01/01/2018	31/12/2018	niveaux
					3100	01/01/2018	31/12/2018	
					6500	01/01/2019	31/12/2019	
					9500	01/01/2019	31/12/2019	
					23400	01/01/2018	31/12/2019	
37	Toilettes publiques centre	IOP	5		810			Appel d'offres ou consultation
					300			niveaux
					350			
					1280	01/01/2021	31/12/2021	31/12/2021
38	Toilettes publiques GUIDEL PLAGE	IOP	5		2500			Appel d'offres ou consultation
					300			niveaux
					4480			
					7280	01/01/2019	31/12/2019	
	Iop		6					
	cat 5		271					
	cat 4		6					
	cat 3		3					
	cat 2		1					
			38					

Le numéro de chaque ERP-IOP est identifié dans la Programmation de mise en accessibilité devant le nom des bâtiments.

PATRIMOINE TOTAL DE LA COMMUNE	38
Catégorie 1	0
Catégorie 2	1
Catégorie 3	3
Catégorie 4	5
Catégorie 5	21
IOP	8

Ce premier tableau répond aux points suivants du CERFA N°15246-01 :

- 5.1 – Liste des établissements ou des installations
- 5.3.1 - L'Agenda d'accessibilité programmée porte sur plusieurs ERP/IOP dont un ERP du 1er groupe et sur une durée de deux périodes de 3 ans maximum justifiée par l'ampleur des travaux envisagés (Art. L. 111-7-7 II du CCH)

## 6. Programmation par année et par bâtiment et IOP

- 6.1 Programmation de mise en accessibilité

Le plan prévisionnel de mise en accessibilité pour la Commune de GUIDEL a été planifié suivant tableau ci-dessous ;

→ DEMANDE D'AD'AP SUR 6 ANS

SOIT UN INVESTISSEMENT D'ENVIRON 45000 €/AN HT

Une programmation par bâtiment et par thématique concernée par l'accessibilité permet de mettre en évidence les travaux à réaliser par ordre de priorité, suivant une planification présentée en propositions d'intervention, sur lesquelles les élus de la commune ainsi que les acteurs associés, se sont appuyés pour définir et valider la mise en accessibilité du patrimoine bâti.

La synthèse suivante présente la programmation détaillée par bâtiment et par thématique avec le rappel de la fiche du diagnostic concernée.

Ce tableau reprend le niveau d'accessibilité (NA) au dépôt initial de l'Ad'AP.

Une liste des dérogations demandées est jointe au présent dossier, à savoir :

#### **RECENSEMENT DES DEMANDES DE DEROGATION**

<b>NOM DE L'ERP CLASSIFICATION LOCALISATION</b>	<b>THEMATIQUE CONCERNEE</b>	<b>OBJET DE LA DEMANDE</b>	<b>REGLE A DEROGER</b>	<b>MOTIVATION</b>
MAIRIE	Cheminement extérieur	FORTE PENTE >5%	Accès à l'entrée principale ne pouvant être accessible que par accompagnement	Topographie du centre bourg
Ecole PRAT FOUEN	Cheminement extérieur	FORTE PENTE >5%	Accès à l'entrée principale ne pouvant être accessible que par accompagnement	Topographie du terrain

Légende :

- Niveau d'accessibilité (NA)

	ACCESSIBLE
	ACCESSIBLE AVEC ACCOMPAGNATEUR
	INACCESSIBLE
	ACCESSIBILITE IMPOSSIBLE

- Thématiques

ae → Accès extérieurs

en → Entrée

ac → Accueil

ch → Circulation horizontale

sa → Sanitaires

ea → Escaliers

eqspe → Equipements spécifiques

# **Programmation par année et par bâtiment et IOP**

**Ce tableau servira d'outil de suivi à la commune de GUIDEL pour informer les services de l'état concernés par la réalisation de l'Ad `AP, à la fin de l'année 1 et en fin de chaque période triennale, jusqu'à parfaitement achèvement pour chacun des éléments du patrimoine, avec transmission d'une attestation d'accessibilité.**

Nom du Batiment	Typologie	Cat	Adresse	N Fiche	Theme	NA	annee 1	annee 2	annee 3	annee 4	annee 5	annee 6	Coût total
AGAD	Batiment administratif	5	12 PLACE DE POLIGNAC	23799	ae								0
				23800	en							0	
				23801	ac								2200
				23802	sa								7700
											9900	9900	
CENTRE BRIZEUX	Batiment de loisirs	5	12 rue du Capitaine Quilien	23792	ae								965
				23793	en								0
				23794	ch								0
				23796	ch								0
				23797	sa								6500
				23798	sa								50
				23795	ea							3010	
								10525					10525
CENTRE VILLENEUVE ELLE	Batiment de loisirs	5	Villeneuve Ellé	23780	ae								2500
				23781	en								0
				23782	en								400
				23784	en								7500
				23783	ch								0
				23785	sa								6500
							16900						16900
CHAMBRE MORTUAIRE	Lieu de culte	5	Rue Marc Movélo	23777	en								0
				23778	ch								0
				23779	sa								200
							200						200
CHAPELLE DE LA MADELEINE	Lieu de culte	5		23765	ae								5125
				23766	en								0
				23767	ch								0
				23768	sa								2600
							5125		2600				7725
CHAPELLE DE LA PITIE	Lieu de culte	5		23773	ae								2500
				23774	en								0
				23775	ch								0
				23776	sa								2600
								5100					5100
CHAPELLE DE LOCAMARIA	Lieu de culte	5		23769	ae								3400
				23770	en								0
				23771	ch								0
				23772	sa								2600
							3400		2600				6000
CHAPELLE SAINT FIACRE	Lieu de culte	5		23760	ae								12500
				23761	en								0
				23762	ch								0
				23763	sa								2600
				23764	ea								2400
							14900		2600				17500
CHAPELLE SAINT LAURENT	Lieu de culte	5		23754	ae								2500
				23755	en								0
				23756	ch								0
				23757	sa								2600

									2500	2600		5100
CHAPELLE SAINT MATHIEU	Lieu de culte	5		23751	ae							2500
				23752	en							0
				23753	ch							0
				23758	sa							2600
										2600	2500	5100
CHAPELLE SAINT MICHEL	Lieu de culte	5		23747	ae							2500
				23749	ae							1500
				23748	en							300
				23750	ch							0
				23759	sa							2600
										6900		6900
cimetière	IOP	5	Rue Marc Moviélo	23908	en							300
				23909	ch							0
							300					300
CLUB DE L AMITIE	Batiment de loisirs	4	rue Amiral Febvrier des Poi	23742	ae							0
				23743	en							300
				23744	ch							0
				23745	sa							7850
											8150	8150
COMPLEXE SPORTIF PRAT FOËN	Batiment sportif	4	Prat Foën	23736	ae							200
				24003	ae							0
				24005	en							400
				24013	en							300
				23737	en							0
				24006	ch							0
				23738	ch							0
				24588	ch							450
				24008	sa							400
				24014	sa							6500
				23740	sa							400
				24015	et							3500
				23741	et							6150
				24011	et							200
								8250	10250			18500
CYCLO CLUB	batiment associatif	5		23731	ae							0
				23735	ae							0
				23732	en							0
				23733	ch							0
				23734	sa							6500
										6500		6500
ECOLE DE VOILE	Batiment sportif	5		23727	ae							6400
				23728	en							0
				23729	ac							2000
				23730	sa							3780
										12180		12180
Ecole et restaurant scolaire Polignac	Etablissement scolaire	4	ue Amiral Febvrier des Point	23919	ae							0
				22356	en							300
				22357	en							600
				22358	en							3000
				23916	ch							0

				23917	ch							0
				22361	sa							6500
				22363	sa							6500
				22359	ea							620
											17520	17520
ECOLE PRAT FOËN	Etablissement scolaire	4	Prat Foën	24024	ae							derogation
				22274	ch							0
				22278	sa							900
				22280	sa							650
				24023	ea							0
							1550					1550
EGLISE	Lieu de culte	3	Place Polignac	22559	ae							0
				23808	ae							2500
				22560	en							0
				23809	en							0
				22561	ch							0
				23810	ch							0
								2500				2500
L ESTRAN	Batiment culturel	3	Rue Palméro	23924	ae							200
				23926	ch							0
				23928	sa							250
				23933	ea							500
				23935	ea							2390
				23930	et							550
							3890					3890
LA POSTE	Batiment administratif	5	1 place Louis Le Montagner	23725	ae							0
				23724	en							300
				23726	en							180
										480		480
MAIRIE	Batiment administratif	4	11 rue de Polignac	22368	ac							600
				22369	ch							0
				22369	sa							200
				22387	ea							1300
				23923	ea							2200
							4300					4300
MAISON DES ASSOCIATIONS	batiment associatif	5		23828	ae							2500
				23829	en							0
				23830	ch							0
				23831	sa							400
				24025	ea							2200
				24027	ea							1660
							6760					6760
TY ANHONN	Batiment de loisirs	2		24032	ae							400
				24035	en							0
				24036	ch							0
				24038	sa							0
							400					400
MULTI ACCUEIL CHAT PERCHE	batiment petite enfance	5	Square de Pulheim	23711	ae							600
				23717	ae							255
				23710	en							0
				23712	ac							0

				23714	ac							100
				23713	ch							0
				23715	sa							200
								1155				1155
OFFICE DE TOURISME	Batiment culturel	5	9 rue st Maurice	23706	ae							1300
				23707	en							300
				23708	ac							2100
											3700	3700
PORT DE PLAISANCE	Batiment de loisirs	5	Capitainerie - Bas Pouldou	23703	ae							730
				23704	en							300
				23705	ac							0
										1030		1030
PRESBYTERE	Batiment administratif	5	ue Amiral Febvrier des Pointe	23702	ae							0
				23701	en							500
											500	500
RESTAURANT SCOLAIRE KERPRAT	Etablissement scolaire	3		22272	en							600
				22271	ac							0
				22273	sa							6500
							7100					7100
RESTAURANT SCOLAIRE PRAT FOEN	Etablissement scolaire	5	Ecole de Prat Foën	23697	ae							0
				23698	en							300
				23699	ch							0
				23700	sa							550
										850		850
SANITAIRES PUBLICS PORT DE PLAISANCE	IOP	5	Capitainerie - Bas Pouldou	23684	ae							1500
				23685	en							1800
				23686	sa							6880
										10180		10180
SERVICES TECHNIQUES	batiment technique	5	ZI des 5 chemins	23803	ae							2500
				23804	en							0
				23806	ac							0
				23805	ch							600
				23807	sa							650
										3750		3750
STADE DE KERGROEZ	IOP	5	Lieu-dit Kergroez	23694	ae							8250
				23695	sa							1400
				23746	et							3500
								13150				13150
STADE DE POLIGNAC	IOP	5	ue Amiral Febvrier des Pointe	23814	ae							1500
				23815	en							140
				23818	en							0
				23816	ch							0
				23817	ch							0
				23820	ch							0
				23819	sa							6500
				23821	et							0
											8140	8140
TENNIS DE KERHOUAT ELLE	IOP	5	Lieu dit Kerhouat Ellé	23811	ae							4450



## 7- Conclusion

Afin de finaliser cette démarche Ad'AP, la commune de GUIDEL adressera une mise à jour des réalisations, à savoir :

- 🕒 Valider les travaux réalisés chaque année en fonction du programme de travaux établi (tableau Excel de programmation mis à jour chaque année, tant en terme de réalisation par bâtiment qu'au niveau d'accessibilité atteint)
- 🕒 Après réalisation des travaux sur chacun des bâtiments concernés par l'Adap, une visite sera organisée et permettra d'obtenir une attestation d'accessibilité, qui sera alors adressée à la Préfecture.
- 🕒 Une formation sera prévue pour les personnels d'accueil et technique pour :
  - Former son personnel à l'accueil attentionné des personnes handicapées et à l'utilisation de certains équipements (boucle à induction, plateforme élévatrice, information et communication en lien avec la signalétique...)
  - Former son personnel au suivi de la mise en accessibilité